



CL/185/C.1  
6 juillet 2009

**CONVOCAATION**  
**185<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR**  
**DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**  
**Genève, 19 et 21 octobre 2009**

---

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 185<sup>ème</sup> session au *Centre international de Conférences de Genève (CICG)*.

**1. PARTICIPATION**

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire\*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil directeur d'ici au 18 octobre 2009 au plus tard.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

**2. DOCUMENTS**

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour provisoire seront envoyés aux Membres à l'avance.

---

\* La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

### 3. DEROULEMENT DE LA SESSION

#### ***Première séance : lundi 19 octobre, de 9 heures à 11 h.30***

La première séance commencera par l'examen des points 1 à 6 de l'ordre du jour. Les membres du Conseil entendront ensuite une présentation sur le *Projet de programme et de budget pour 2010* (point 7) et, si le temps le permet, examineront les points 10 : *Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP*, et 15 : *Nomination de deux vérificateurs des comptes de l'exercice 2010*. A la fin de la première séance, le Président de l'UIP présentera un nouveau guide parlementaire sur les migrations.

La plus grande partie de la première séance sera consacrée à la présentation du *Projet de programme et de budget pour 2010*. Chaque Groupe géopolitique sera invité à désigner un porte-parole qui soumettra les avis et observations de son groupe lors de l'examen du budget qui commencera le mercredi 21 octobre.

#### ***Deuxième et troisième séances : mercredi 21 octobre de 9 heures à 11 h.30 et de 14 h.30 à 16 heures***

A sa deuxième séance, le Conseil directeur débattera et adoptera le *Projet de programme et de budget pour 2010* (point 7). En outre, il examinera le point 9, *Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire*, le point 17, *Nomination du Secrétaire général*, et le point 11b), *Rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires*. Au titre du point 9, les membres du Conseil seront invités à exprimer leurs vues sur le déroulement de la seconde Assemblée de l'année.

A sa troisième séance, le Conseil directeur examinera tous les points restants de son ordre du jour.

### 4. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 254<sup>ème</sup> session (avril 2009), est le suivant :

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

*Le Conseil directeur adoptera son ordre du jour au début de ses travaux.*

#### **2. Approbation du compte rendu de la 184<sup>ème</sup> session du Conseil directeur**

*Les Membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 184<sup>ème</sup> session (CL/184/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 185<sup>ème</sup> session.*

#### **3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur**

- a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
- b) Situation de certains Membres
- c) Statut d'observateur

*Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif.*

- 4. Rapport du Président**
  - a) Sur ses activités depuis la 184<sup>ème</sup> session du Conseil directeur
  - b) Sur les activités du Comité exécutif
- 5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 184<sup>ème</sup> session du Conseil directeur**
- 6. Situation financière de l'UIP**
- 7. Projet de programme et de budget pour 2010**
- 8. Coopération avec le système des Nations Unies**
- 9. Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire**

*Le Conseil directeur exprimera ses vues en particulier sur le nouveau déroulement de la seconde Assemblée de l'année.*
- 10. Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP**
- 11. Activités des comités et autres organes**

*Le Conseil directeur examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants, le cas échéant :*

  - a) Comité de coordination de la Réunion des femmes parlementaires
  - b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
  - c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
  - d) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
  - e) Groupe consultatif sur le VIH/sida
- 12. 122<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP**

*La 122<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP se tiendra à Bangkok (Thaïlande) du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril 2010.*
- 13. Prochaines réunions interparlementaires**
  - a) Réunions statutaires
  - b) Réunions spécialisées et autres
- 14. Préparatifs de la troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement**
- 15. Nomination de deux vérificateurs des comptes de l'exercice 2010**

(Cf. article 41 du Règlement du Conseil directeur)
- 16. Elections au Comité exécutif**

(Article 23 des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)  
*Le Conseil directeur sera appelé à élire trois membres pour remplacer M. A. Kozlovskiy (Fédération de Russie) et Mme E. Papademetriou (Grèce) dont les mandats viendront à expiration au moment de la 185<sup>ème</sup> session, et Mme A. Möller (Islande), qui n'est plus parlementaire.*
- 17. Nomination du Secrétaire général**

## 5. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

Dans l'attente de discussions que nous espérons fructueuses au sein du Conseil directeur, en octobre prochain, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire



Theo-Ben GURIRAB  
Président  
de l'Union interparlementaire